

Formulaire de dons de jours de congés au profit du fonds de soutien solidaire à destination des salariés non-permanents de France Télévisions

Dans le cadre des dispositions de l'accord d'entreprise relatif à la création d'un fonds de soutien solidaire à destination des salariés non permanents de l'entreprise ayant été impactés par la crise sanitaire liée au Covid-19, signé le 25 mai 2020,

Je soussigné (e) : _____

Direction : _____

Service : _____

Matricule : _____

Code Gestionnaire de Paie : _____

Souhaite réaliser un don de jour(s) de congé(s) acquis au titre de l'année 2020 au profit du fonds de soutien solidaire à destination des salariés non permanents de FTV.

A ce titre, et après avoir vérifié au préalable que je dispose dans MonKiosque du nombre de jours suffisants, je renonce à :

_____jour(s) (indiquer le nombre de jours donnés) de RTT/JRTT

_____jour(s) (indiquer le nombre de jours donnés) de congés liés à l'ancienneté

_____jour(s) (indiquer le nombre de jours donnés) de congés de fractionnement

_____jour(s) (indiquer le nombre de jours donnés) flottant(s)

J'ai connaissance des éléments suivants :

- Ces jours donnés seront immédiatement déduits du solde de jours correspondants
- Ce don de jours est réalisé de manière volontaire et sans contrepartie
- L'économie correspondant à ces renonciations sera intégralement affectée au fonds de soutien solidaire en faveur des collaborateurs non-permanents de FTV
- La renonciation à un ou plusieurs jours de congés conduit uniquement à augmenter le nombre de jours travaillés sur l'année 2020 ; elle n'aura aucun impact sur le niveau des charges salariales et fiscales supportées par le salarié
- Le dépassement éventuel du forfait-jours annuel dû à ce don de jours ne pourra donner lieu à aucune indemnisation particulière et à aucune récupération.

Fait à _____, le _____

Signature du salarié (précédée de la mention « lu et approuvé ») _____